



dans quel stud-book le foal sera inscrit ? .....

adresse du centre d'insémination à laquelle la semence doit être livrée :

.....

nom, adresse, téléphone, e-mail du vétérinaire qui insémine la jument :

.....

.....

personne à contacter pour la réception de la semence :

.....

..... tél. : ..... portable : .....

saison de monte : 10 mars – 15 juillet 2024

En IAC, le Haras d'Etat de Neustadt/Dosse envoie une dose de 2 à 3 paillettes.

frais pour la semence IAC : 1.500 Euros TTC  
en IAC (semence congelée) :  
= une dose de 2 à 3 paillettes  
dont : 750 Euros TTC à la réservation  
et : 750 Euros TTC  
si la jument est pleine au 1<sup>er</sup> octobre 2024

frais supplémentaire : plus 70 Euros TTC location pour le container de transport  
le remplissage du container (« CryoCube ») avec de l'azote est inclus  
plus 65 Euros TTC pour le certificat vétérinaire pour un transport  
plus ? Euros pour le transport  
de Neustadt/Dosse jusqu'à .....

Si contre toute attente, la jument ne remplit pas suite à la première insémination, l'éleveur peut se faire envoyer une deuxième dose IAC de DSP Quaterback, en ne payant que les frais supplémentaires.

La dose IAC de 2 à 3 paillettes correspond à une insémination.

Le container de transport (« CryoCube ») se garde pendant au moins 7 jours (- 196°).  
Après l'insémination, le Haras d'Etat de Neustadt/Dosse demande à l'acquéreur de renvoyer dans les meilleurs délais le container de transport avec les 2 à 3 paillettes utilisées à l'adresse suivante :

Stiftung « Brandenburgisches Haupt- und Landgestüt Neustadt (Dosse) »  
Besamungsstation / z. H. Frau Pia Karsch  
Hauptgestüt 10  
D-16845 Neustadt/Dosse

Quarterback a été approuvé pour  
DSP (Deutsches Sportpferd/Allemagne du Sud), Hanovre, Oldenbourg, Westphalie,  
Mecklembourg-Poméranie-Occidentale, Selle Français

En IAC, le Haras d'Etat de Neustadt (Dosse) envoie une dose de 2 - 3 paillettes de semence congelée IAC. L'acquéreur des paillettes n'est pas propriétaire des paillettes non utilisées. La semence est destinée pour la jument citée dans ce contrat de saillie. Si l'éleveur utilise la semence pour inséminer une autre jument, le tarif de la saillie doit être réglé pour cette nouvelle insémination.

Le présent contrat n'autorise pas le recours à l'ICSI (Injection Intracytoplasmique de Spermatozoïde), la congélation d'embryons ou toute autre technique différente de la méthode d'insémination artificielle « classique ».

Le transport de la semence congelée est effectué par un transporteur spécialisé.

Les frais de transport seront à régler avant l'envoi.

Toutes les précautions seront prises pour que le transport se passe dans de bonnes conditions.

Ni le Haras d'Etat de Neustadt/Dosse, ni l'intermédiaire (Sabine Mottet) ne sont responsables d'un accident qui pourrait arriver pendant le transport de la semence. Ils ne sont pas non plus responsables d'un retard dans la livraison et où si la semence se perd pendant le transport.

La réservation de la saillie est prise en compte dès la réception du contrat de saillie dûment rempli et signé et après le règlement de la saillie, des frais techniques et les frais pour le transport.

Les règlements doivent être effectués par virement bancaire sur le compte :

Stiftung  
Brandenburgisches Haupt- und Landgestüt Neustadt (Dosse)  
Hauptgestüt 10  
D-16845 Neustadt (Dosse)

coordonnées bancaires  
Sparkasse Ostprignitz-Ruppin  
IBAN DE63160502021550001120  
BIC WELADED1OPR

Fait à .....

le .....

l'acheteur :  
(porter la mention « lu et approuvé »)

le vendeur :